



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## transport de voyageurs

Question écrite n° 61033

### Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur la taxe de solidarité internationale (initiative prise par la France pour fournir une source de financement pour lutter contre les trois grandes pandémies: sida, tuberculose, paludisme). Cette taxe prélevée sur les billets d'avion est reversée à Unitaïd, organisation internationale spécialisée dans l'achat de médicaments permettant de lutter contre ces maladies. Cette ONG impliquée dans la lutte internationale contre le sida vient d'apprendre que la contribution de la France pour 2009 serait de 30 % inférieure à celle de 2008. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

### Texte de la réponse

La contribution de solidarité sur les billets d'avion, destiné à financer l'accès des populations des pays les plus pauvres aux médicaments et aux moyens de diagnostic, est entrée en vigueur le 1er juillet 2006 sur le territoire français. Cette taxe a permis de collecter 164,7 millions d'euros en 2007 et 172,9 millions d'euros en 2008. En 2009, la prévision tourne autour de 153 millions d'euros, compte tenu de la baisse du trafic aérien et surtout du report des billets de classe affaires sur les classes économiques. Ces contributions alimentent un fonds de solidarité pour le développement (FSD), qui a vocation à financer l'accès des populations aux médicaments, vaccins et tests diagnostiques. En vertu du décret 2006-1139 du 12 septembre 2006, 10 % du FSD servent à financer l'accès aux vaccins dans les pays en développement à travers la facilité financière internationale pour les vaccins (IFFIm) et 90 % sont affectés à UNITAID. L'initiative UNITAID a été officiellement lancée en septembre 2006 par le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni. Par décision du conseil d'administration, UNITAID a décidé de financer l'accès aux médicaments et aux tests pour trois pandémies (SIDA, tuberculose et paludisme) et les pathologies associées. En 2008, 6 pays ont appliqué la taxe sur les billets d'avion et reversé tout ou partie des produits de celle-ci à UNITAID. Quatorze autres pays affichent leur intention d'instaurer un prélèvement et certains ont bien avancé dans le processus de mise en place tels le Maroc, la Jordanie ou encore la Roumanie. D'autres pays versent une contribution simple (Royaume-Uni). Enfin, dans les pays qui n'appliquent pas la taxe sur les billets d'avion (Amérique du Nord, pays nordiques), une contribution volontaire de solidarité à l'initiative des citoyens, proposée systématiquement par les centrales de réservation des billets d'avion, devrait se mettre en place dès 2010. Aussi, comme la France l'a toujours souhaité, UNITAID commence à diversifier son mode de financement. La contribution française, qui représente jusqu'à présent 67 % des ressources, doit pouvoir diminuer de façon raisonnable dans les années à venir, sans mettre en péril les projets d'UNITAID. Notre pays continue donc de soutenir résolument cette initiative, qui a apporté de grandes améliorations, notamment pour la baisse des coûts des antirétroviraux, l'accessibilité des médicaments pédiatriques et les traitements antiviraux de seconde ligne. La France participe de façon très active aux réflexions sur l'évolution de la stratégie d'UNITAID et un consortium d'opérateurs français vient de répondre à un appel d'offres de celui-ci sur les tests de charge virale. UNITAID ne finance cependant que l'achat de médicaments ou de produits de santé, alors que des actions de maintenance, de mise en oeuvre et de formation pour les utilisateurs sont nécessaires si on veut apporter une aide la plus efficace possible. C'est pour

pouvoir financer cet apport essentiel que la France réfléchit aux moyens, ne concernant pas exclusivement UNITAID, qu'il faudrait mettre en oeuvre pour soutenir les opérateurs qui contribuent et accompagnent la demande de soins pour les 3 pandémies dans les pays en développement. À terme, une meilleure articulation entre ces actions et les fonds verticaux s'impose pour une plus grande efficacité de l'action sur le terrain.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Delong](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61033

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** Industrie

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2009, page 9624

**Réponse publiée le :** 12 janvier 2010, page 270